

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Lantier a adopté le budget pour l'année 2025.

Ce budget de 3 590 237 \$ tient compte du nouveau rôle d'évaluation foncière effectué par la MRC des Laurentides. Les membres du conseil ainsi que l'administration ont dû effectuer un exercice financier important pour minimiser l'impact des nouvelles valeurs foncières des immeubles, qui ont bondi de 66% en moyenne, tout en assurant les revenus nécessaires à la municipalité pour maintenir les services essentiels à la population grandissante de Lantier.

À titre de référence, en un an seulement, la valeur d'une maison unifamiliale moyenne a augmenté de 167 915 \$ selon le rôle d'évaluation 2025. Ceci est un enrichissement incontestable quant à la valeur de la propriété. Par ailleurs, afin d'atténuer les conséquences sur votre portefeuille, la municipalité a abaissé le taux de taxation de (-27.5%) soit 0.495 \$ du 100 \$ d'évaluation au lieu de 0.77 \$ en 2024.

De plus, les citoyens pourront constater une baisse importante de -17% du coût de collecte des matières résiduelles soit 36 \$ de moins qu'en 2024.

Comme chaque année, le budget présenté est un budget responsable et équilibré qui assure la stabilité financière de notre municipalité à court et à plus long terme. Il tient compte des nouvelles obligations ministérielles, de la gestion de nos actifs municipaux et des enjeux environnementaux, de sécurité et de main-d'œuvre.

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027

Faits saillants du nouveau rôle d'évaluation

- Il est établi en fonction de la valeur marchande au 1^{er} juillet 2023.
- La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale passera de 236 514 \$ en 2024 à 404 429 \$ en 2025.
- L'augmentation moyenne des immeubles résidentiels du territoire est de 66% pour le rôle d'évaluation pour 2025, 2026 et 2027.
- Baisse du taux de taxes sur la valeur foncière des résidences, passant de 0,77 \$ (par tranche de 100 \$) en 2024 à 0,495 \$ en 2025.
- 45% des propriétés de la municipalité vont voir leur compte de taxes diminuer.
- Date limite pour contester la valeur au rôle: 30 avril 2025

Est-ce qu'une augmentation d'évaluation engendre une hausse de taxes ?

Pas nécessairement, la municipalité viendra neutraliser l'effet de la hausse des valeurs en diminuant son taux de taxes.

Si le pourcentage d'augmentation de la valeur de votre propriété est inférieur à l'augmentation moyenne de la valeur des propriétés du même genre, il est probable que votre compte de taxes soit diminué. L'inverse est également possible.

De plus, afin d'équilibrer le budget, le conseil municipal a fait le choix d'utiliser le Fonds de roulement pour financer 50% du coût d'achat d'un camion 10 roues et de prendre du Fonds de parcs, l'argent nécessaire à la réfection du débarcadère municipal et à l'installation de toilette au Parc du Citoyen.

Somme toute, les dépenses les plus importantes du budget sont les investissements sur le réseau routier. La municipalité bénéficie d'une nouvelle subvention représentant près de 700 000 \$ pour un investissement de 140 000 \$. Le financement de 200 000 \$ par crédit-bail pour l'achat du camion 10 roues avec équipements, les augmentations de quotes-parts de la S.Q. (5%), et de la Régie des Incendies des Monts (6.75%) ainsi que l'ajout d'une personne adjointe au service de l'urbanisme.

L'an dernier, la municipalité a fait l'acquisition de l'église et du presbytère. Des sommes ont été planifiées au plan triennal d'immobilisation et les fonds nécessaires à l'entretien général sont affectés par le budget général.

Nous sommes conscients que ce nouveau budget aura des impacts bien différents selon l'augmentation de valeurs de vos propriétés. Cela étant, notre municipalité se positionne fièrement parmi les municipalités les plus compétitives quant à sa qualité de service et son taux de taxation dans la région.

En terminant, je souhaite vous dire que toute notre équipe et moi-même, sommes enthousiastes face aux défis de cette nouvelle année qui nous donnera de nombreuses occasions de partager de beaux moments avec vous.

Richard Forget,
Maire

Demandes de révision

Tel que stipulé par la Loi sur la fiscalité municipale, une personne qui souhaite contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relatif à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la municipalité une demande de révision, et ce, jusqu'au 30 avril 2025 inclusivement.

Le formulaire à remplir est disponible à **Évaluation Foncière - MRC des Laurentides/évaluation** ainsi qu'en personne à l'hôtel de ville. Des frais s'appliquent pour une demande de révision, en conformité avec le règlement annuel décrétant la tarification pour le financement des biens et services.

Pour en savoir plus sur le rôle d'évaluation foncière, consultez mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere



PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027

Le plan triennal d'immobilisations est notre plan d'investissement en fonction des priorités de développement et des ressources financières disponibles.

Il est cependant important de rappeler que le PTI est réalisé sous réserve d'approbation gouvernementale, de subventions à recevoir, etc. et peut être sujet à changement.

Il ne représente pas une garantie de réalisation.

**Montant total de 3 291 070 M\$
dont 1 486 002\$ au budget et 1 805 068\$ en subvention**

- Investissements dans la réfection des infrastructures routières
- Achat d'un ordinateur
- Pompe à pression, pont élévateur et soudeuse pour les travaux publics
- Signalisation
- Achat d'un camion 10 roues avec équipements



BUDGET 2025

Votre compte de taxes expliqué

819 326-2674

118, croissant des Trois-Lacs,
Lantier, JOT 1VO

info@municipalite.lantier.qc.ca

www.lantier.quebec |



Version
anglaise



VENTILATION DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2025

Revenus 2024 vs 2025

			% de répartition	
	2024	2025	2024	2025
Taxes générales	2 690 885 \$	2 930 928 \$	81%	82%
Paiements tenant lieu de taxes	36 136 \$	36 358 \$	1%	1%
Transferts	217 566 \$	182 931 \$	7%	5%
Services rendus	73 628 \$	72 331 \$	2%	2%
Imposition de droits	246 685 \$	254 459 \$	7%	7%
Amendes et pénalités	8 500 \$	11 000 \$	0%	0%
Intérêts	39 000 \$	21 500 \$	1%	1%
Autres revenus	22 820 \$	80 730 \$	1%	2%
TOTAL	3 335 220 \$	3 590 237 \$	100%	100%

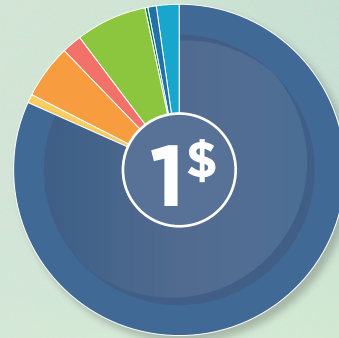
Charges

			% aug.
	2024	2025	Budget 2025
Administration générale	781 559 \$	799 447 \$	2%
Sécurité publique	485 964 \$	508 349 \$	5%
Transport	1 361 777 \$	1 598 007 \$	17%
Hygiène du milieu	400 325 \$	375 397 \$	-6%
Aménagement, urbanisme & développement	240 335 \$	329 068 \$	37%
Loisirs et culture	339 626 \$	328 392 \$	-3%
Frais de financement	37 382 \$	41 570 \$	11%
TOTAL	3 646 968 \$	3 980 230 \$	
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(311 748 \$)	(389 993 \$)	

Conciliation à des fins fiscales

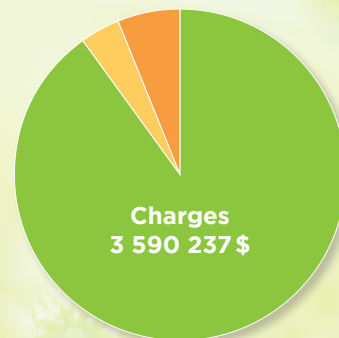
	2024	2025
IMMOBILISATIONS		
Amortissement	590 708 \$	741 494 \$
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(214 806) \$	(211 536) \$
AFFECTATIONS		
Activités d'investissement	(64 154) \$	(139 965) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	-\$	-\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-\$	-\$

COMMENT EST RÉPARTI VOTRE DOLLAR EN 2025



- Taxes générales - 81,6%
- Paiements tenant lieu de taxes - 1%
- Transferts - 5,1%
- Services rendus - 2%
- Imposition de droits - 7,1%
- Amendes et pénalités - 0,3%
- Intérêts - 0,6%
- Autres revenus - 2,2%

CHARGES PAR GRANDES FAMILLES



- Charges globales - 90%
- Service de la dette brute - 6%
- Autres dépenses - 4%

TAXES

Quand payer mes taxes

Pour les comptes de 300 \$ ou moins :
acquitter en un seul versement au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.

Pour les comptes de plus de 300 \$:
possibilité d'acquitter en quatre versements (joindre vos chèques avec les coupons détachables appropriés) :

- 1^{er} versement : au plus tard 30 jours suivants l'envoi du compte de taxes
- 2^e versement : au plus tard le 5 mai 2025
- 3^e versement : au plus tard le 8 août 2025
- 4^e versement : au plus tard le 10 octobre 2025

Où et comment

N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de matricule sur vos chèques et ne pas insérer de l'argent comptant dans l'enveloppe.

1. Par votre institution financière

En vous présentant au comptoir de service de votre institution financière ou au guichet automatique.

Votre institution acquitte votre compte de taxes ?

Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes pour vous assurer que le paiement de vos taxes sera effectué conformément aux dates prescrites. Cependant, les contribuables ont **la responsabilité** de s'assurer que le paiement a bien été fait dans les délais prescrits.

2. Par Internet

Vous pouvez également payer par Internet via votre institution financière en sélectionnant la Municipalité de Lantier comme fournisseur et en inscrivant le numéro de matricule à 16 chiffres (sans espace, ni tirets) identifié dans le haut de votre coupon de remise.

3. Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque.s libellé.s à l'ordre de: Municipalité de Lantier, 118, croissant des Trois-Lacs, Lantier, Québec, JOT 1V0

4. Par dépôt

En déposant votre paiement dans la chute à lettre située à côté de la porte d'entrée de l'hôtel de ville (118, croissant des Trois-Lacs, Lantier).

5. En espèces

Seulement au comptoir de la réception de la municipalité (argent, chèque.s et paiement direct via Interac accepté). **Aucune carte de crédit n'est acceptée.**

Notes importantes

- Si votre compte de taxes comporte des arrérages (retard dans le paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact.
- Prévoir un délai compensatoire des institutions financières au moment de faire le paiement (prévoir quelques jours à l'avance).

Intérêts et pénalités

Le paiement du compte de taxes se fait selon la réglementation en quatre versements

Les soldes impayés portent des intérêts et des pénalités au taux combiné de 12% sur le solde dû seulement.

Reçus

Un reçu peut vous être remis (sur demande) des suites de votre paiement (prévoir un délai pour les paiements par institutions financières).

Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de vos taxes scolaires, veuillez communiquer avec le centre de services scolaires des Laurentides au 819 326-0333 poste 20500 ou par courriel à taxe@csslaurentides.qc.ca

Ou à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au 450 621-5600 ou par courriel à taxes@swlauriersb.qc.ca

Changement d'adresse

Les propriétaires sont responsables de signaler tout changement d'adresse pour envoi postal à la municipalité.

Les changements d'adresse se font via notre site Internet (section formulaire sur la page d'accueil) ou par lettre jointe avec votre paiement de taxes. Information: 819 326-2674 poste 3400

*** Notez que pour les taxes scolaires, vous devez communiquer avec le CSS des Laurentides pour effectuer votre changement d'adresse postale.**